

Jacques Aben

**DEFENSE ET SECURITE
DE LA POPULATION**

0 - INTRODUCTION

Point de départ de la réflexion : recherche libre sur internet, via google.fr.

La vue suivante (4) montre qu'aux questions « protection ou sécurité de la population », google donne une première page de réponses toutes dédiées au cas helvétique.

La seconde vue (5) montre que la même question posée sur les sites defense.gouv.fr et legifrance.gouv.fr/codes aboutit à une impasse. On ne peut guère l'imputer au moteur de recherche, puisqu'une recherche avancée fait sortir quelques textes qui n'ont qu'un rapport plus ou moins lointain avec le sujet (6 et 7).

On voit donc que la sécurité ou la protection de la population n'est pas la première préoccupation présente dans le discours des autorités françaises.

« Protection de la population »

Homepage

Homepage. Les 5 organisations partenaires de la **protection de la population**. **Police** · **Santé publique** · **Protection civile** ... **Protection des biens culturels** ...
www.bevoelkerungsschutz.admin.ch/internet/bs/fr/home.html - 41k - [En cache](#) - [Pages similaires](#)

BABS

Au sein du DDPS, c'est l'Office fédéral de la **protection de la population (OFPP)** qui est **compétent en matière de protection de la population**.
www.bevoelkerungsschutz.admin.ch/internet/bs/fr/home/das_babs.html - 44k - [En cache](#) - [Pages similaires](#)
 [[Autres résultats, domaine www.bevoelkerungsschutz.admin.ch](#)]

Office fédéral de la protection civile

La **protection civile est avant tout un moyen d'intervention du deuxième échelon dans le cadre du système de protection de la population**. ...
www.protectioncivile.admin.ch/ - 41k - [En cache](#) - [Pages similaires](#)

Protection de la population

Partenaires: **Police** - **Sapeurs-pompiers** - **Santé publique** - **Protection civile** - **Services techniques**. **Les tâches de la protection de la population**: ...
www.pom.be.ch/site/fr/index/pom_bsm_home/pom_bsm_bevoelkerungsschutz_zivilschutz/pom_bsm_bevs.htm - 26k - [En cache](#) - [Pages similaires](#)

Sécurité civile

Protection de la population · **Loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile et les ordonnances** ...
www.pom.be.ch/site/fr/pom_bsm_bevoelkerungsschutz_zivilschutz - 25k - [En cache](#) - [Pages similaires](#)
 [[Autres résultats, domaine www.pom.be.ch](#)]

DDPS Département fédéral de la défense, de la protection de la ...

Page d'accueil du Département fédéral de la défense, de la **protection de la population et des sports (DDPS)**. Informations relatives à l'Armée Suisse.
www.vbs-ddps.ch/internet/vbs/fr/home.html - 14k - [En cache](#) - [Pages similaires](#)

Protection de la population

Service des affaires militaires et de la **protection de la population incluant la protection civile**.
admin.fr.ch/sampp/fr/pub/protection_de_la_population.cfm - 27k - [En cache](#) - [Pages similaires](#)

DDPS Département fédéral de la défense, de la protection de la ...

Ces questions seront au centre de la Conférence nationale de la **protection de la population** organisée par l'Office fédéral de la protection de la population ...
www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home.html - 53k - [En cache](#) - [Pages similaires](#)

Protection de la population

DDPS Thèmes **Protection de la population** La **protection de la population** regroupe et coordonne étroitement les activités de la protection civile, ...
www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/themen/protection.html - 47k - [En cache](#) - [Pages similaires](#)
 [[Autres résultats, domaine www.vbs.admin.ch](#)]

Département fédéral de la Défense, de la Protection de la ...

En 1998, le sport et la **protection de la population** furent associés au département. Le **secrétariat général (SG-DDPS)** est un organisme de logistique et de ...
fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9partement_f%C3%A9d%C3%A9ral_de_la_D%C3%A9fense,_de_la_Protection_de_la_population_et_des_Spo... - 26k - [En cache](#) - [Pages similaires](#)

www.defense.gouv.fr

www.legifrance.gouv.fr

Code de la défense

« Sécurité de la population »

« Protection de la population »

Résultats de la recherche

Les codes en vigueur

Aucun document interne ne correspond à vos critères

Aucun article ne correspond à votre recherche

Recherche avancée...

Réponse 1

Les Français face au terrorisme Livre blanc du gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme Les actions de sensibilisation de la population

**Intervention de Monsieur Jean-François Bureau
Délégué à l'information et à la communication de la Défense
17 novembre 2005**

Perception de la menace et attentes des Français

**Une reconnaissance du rôle du ministère de la défense dans la
lutte contre le terrorisme**

**la protection : Le rôle des armées en faveur de la **protection des
populations** et du territoire national dans le cadre de la mise en
œuvre du plan Vigipirate est jugée normale par 96% des
Français ;**

Réponse 2

Audition du secrétaire général de la défense nationale sur le livre blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat le 29 mars 2006.

Néant

Le constat précédent conduit à étudier la relation entre défense et protection de la population sous deux angles.

D'une part, la défense peut être considérée dans son acception globale. Elle couvre alors des composantes multiples, dont les principales sont militaire, civile, économique et diplomatique.

On se doute que c'est à la défense civile qu'incombe la mission de protection, mais la défense militaire peut être appelée en secours de la première, au titre de ses missions de service public.

Mais il est inévitable d'aborder la défense sous son angle militaire : ce n'est pas pour rien que le ministère chargé des armées a accaparé l'appellation défense.

Cette seconde partie prendra la population comme une contrainte et non plus comme un objectif : il faut défendre le territoire, quitte à ce que ce soit au détriment de la population.

1 - DEFENSE GLOBALE ET SECURITE DES POPULATIONS

Dans cette partie on verra, de manière purement descriptive, deux cas nationaux d'organisation de la protection de la population.

Le cas suisse est essentiellement organisé autour de l'office fédéral de la protection de la population mais avec une forte décentralisation au niveau des cantons et communes (11 à 16).

Le cas français est rapidement décrit à partir du texte de référence qu'est le code de la défense créé en 2004 (17-18).

Protection de la population dans la Confédération Helvétique

**CANTONS
Y COMPRIS COMMUNES**

**CATASTROPHES ET
SITUATIONS D'URGENCE**

**CONFLITS
ARMÉS**

CONFEDERATION

**CERTAINES CATASTROPHES
ET SITUATIONS
D'URGENCE***

***Augmentation de la
radioactivité,
Accidents de barrages,
épidémies,
épizooties**

L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (OFPP) : UN PARTENAIRE DE POIDS

PROTECTION DE LA POPULATION

ORGANE DE CONDUITE COMMUN

POLICE

SAPEURS POMPIERS

SANTÉ PUBLIQUE

SERVICES TECHNIQUES

PROTECTION CIVILE



CINQ ORGANISATIONS PARTENAIRES CONSTITUENT LE
SYSTÈME COORDONNÉ DE LA PROTECTION DE LA
POPULATION.

OFPP

ANTICIPER, PLANIFIER ET COORDONNER

L'OFPP CONÇOIT ET ANALYSE DES SCÉNARIOS DE CATASTROPHES

IL PLANIFIE DES MESURES DESTINÉES À PROTÉGER LE MIEUX POSSIBLE LA POPULATION, SES BASES D'EXISTENCE ET LES BIENS CULTURELS

CONTRE LES CONSÉQUENCES DE CATASTROPHES , DE SITUATIONS D'URGENCE ET D'ACTES DE TERRORISME.



OFPP

PROTÉGER CONTRE LES DANGERS ABC



L'OFPP S'EMPLOIE À METTRE EN PLACE UNE PROTECTION COMPLÈTE DE LA POPULATION

CONTRE LES MENACES DE TYPE ATOMIQUE, BIOLOGIQUE OU CHIMIQUE (ABC).

DONNER L'ALARME ET INFORMER



L'OFPP VEILLE À ALERTER IMMÉDIATEMENT LES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET LES ORGANISATIONS D'INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE ET À LEUR FOURNIR LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES.

FORMER ET ENTRAÎNER



L'OFPP APPORTE UN SOUTIEN AUX CANTONS EN MATIÈRE D'INSTRUCTION ET ORGANISE LUI-MÊME DES COURS DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION.

Code de la défense

Article L1142-2

Le ministre de l'intérieur prépare en permanence et met en oeuvre la défense civile.

Il est responsable à ce titre de l'ordre public, de la protection matérielle et morale des personnes et de la sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général.

Il prépare, coordonne et contrôle l'exécution des mesures de défense civile incombant aux divers départements ministériels.

Son action se développe sur le territoire en liaison avec les autorités militaires et concourt au maintien de leur liberté d'action.

Article L1322-1

L'organisation de la défense civile contre le danger d'attaque aérienne est obligatoire sur tout le territoire national.

Article L1322-2

Dans chaque département, le préfet est chargé de la préparation et de la réalisation de la défense civile contre le danger d'attaque aérienne avec le concours des maires, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales.

(...)

2 – DEFENSE MILITAIRE ET SECURITE DE LA POPULATION

Dans un premier temps, une recension des textes définissant les intérêts à défendre permet de resituer la protection de la population par rapport à d'autres intérêts.

Dans cette partie on change de point de vue : la défense militaire prend en charge sa première mission visant à assurer l'intégrité et la sécurité du territoire, ainsi que la vie de la population. Cette mission passe par trois postures : prévention, dissuasion, action, auxquelles on pourrait ajouter l'annulation.

Ce sont essentiellement les postures de dissuasion et d'action qui sont examinées ici.

La Suisse (26-27) a développé un concept de dissuasion populaire fondé sur une défense territoriale systématique appuyée sur une armée nombreuse (800.000 militaires dans les années 1980), du matériel puissant et une fortification du terrain. Mais cette acceptation du combat va de pair avec une mise à l'abri de toute la population non combattante (femmes, enfants, vieillards, malades) : toute la population suisse (y compris les militaires) est susceptible de trouver place dans le réseau des abris, publics ou privés, dotés d'une capacité anti- nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique et d'une autonomie de trois semaines.

Dans ce cas, la protection de la population est consubstantielle à l'action militaire.

Dans le cas où la dissuasion est nucléaire, la relation est inversée (28-29).

En effet la situation de parité nucléaire entre les Etats Unis et l'Union Soviétique, entretenue par les traités de contrôle des armements et par le traité de prohibition des dispositifs anti-missiles, conduit à exposer les populations aux frappes adverses pour garantir la certitude des représailles massives du mort.

Il en va de même dans le concept français de dissuasion « du faible au fort » (figuré grossièrement ici par le cas de la doctrine de la « réponse flexible »). Dans ce cas, la montée progressive de la violence se traduit par les pertes supportées par la population, ou au moins par ses enfants appelés (au sens militaire) pour participer à la « bataille de l'avant » en Allemagne. Ce sont ces pertes qui finissent par légitimer le passage aux armes nucléaires, pour un dernier avertissement d'abord, pour des représailles massives ensuite.

Donc dans ce cas, la protection de la population est obtenue par la mise au défi de l'adversaire de la frapper, au risque de supporter la même punition, éventuellement en plus grave.

Article L1111-1 du code de la défense

la sécurité et l'intégrité du territoire,
ainsi que la vie de la population »

Code pénal

Article 410-1

« Les intérêts fondamentaux de la Nation s'entendent (...)
de son **indépendance**,
de l'**intégrité** de son territoire,
de sa **sécurité**,
de la forme **républicaine** de ses institutions,
des **moyens** de sa défense et de sa diplomatie,
de la sauvegarde de sa **population**, en France et à l'étranger,

LIVRE BLANC SUR LA DEFENSE 1994

Aux **intérêts vitaux** est attachée la survie de la Nation...
l'intégrité du territoire national (...), le libre exercice de notre souveraineté
et la protection de la population

Mission des forces armées

Préserver les intérêts vitaux de la France contre toute forme d'agression,
en
(...)

- garantissant l'intégrité du territoire national, la liberté des citoyens, la
souveraineté et les moyens de développement de la nation

(8 Articles)

CODE DE LA DEFENSE (Partie Législative)

Partie 1 : PRINCIPES GENERAUX DE LA DEFENSE

[Article L1142-2](#)

[Article L1221-1](#)

[Article L1311-1](#)

[Article L1321-2](#)

[Article L1322-1](#)

[Article L1322-2](#)

[Article L1323-1](#)

[Article L1324-1](#)

Article L1321-2

Le ministre de l'intérieur reçoit du ministre de la défense, pour le développement et la mise en oeuvre de ses moyens, le soutien des services et de l'infrastructure des armées et, notamment pour le maintien de l'ordre public, l'appui éventuel de forces militaires.

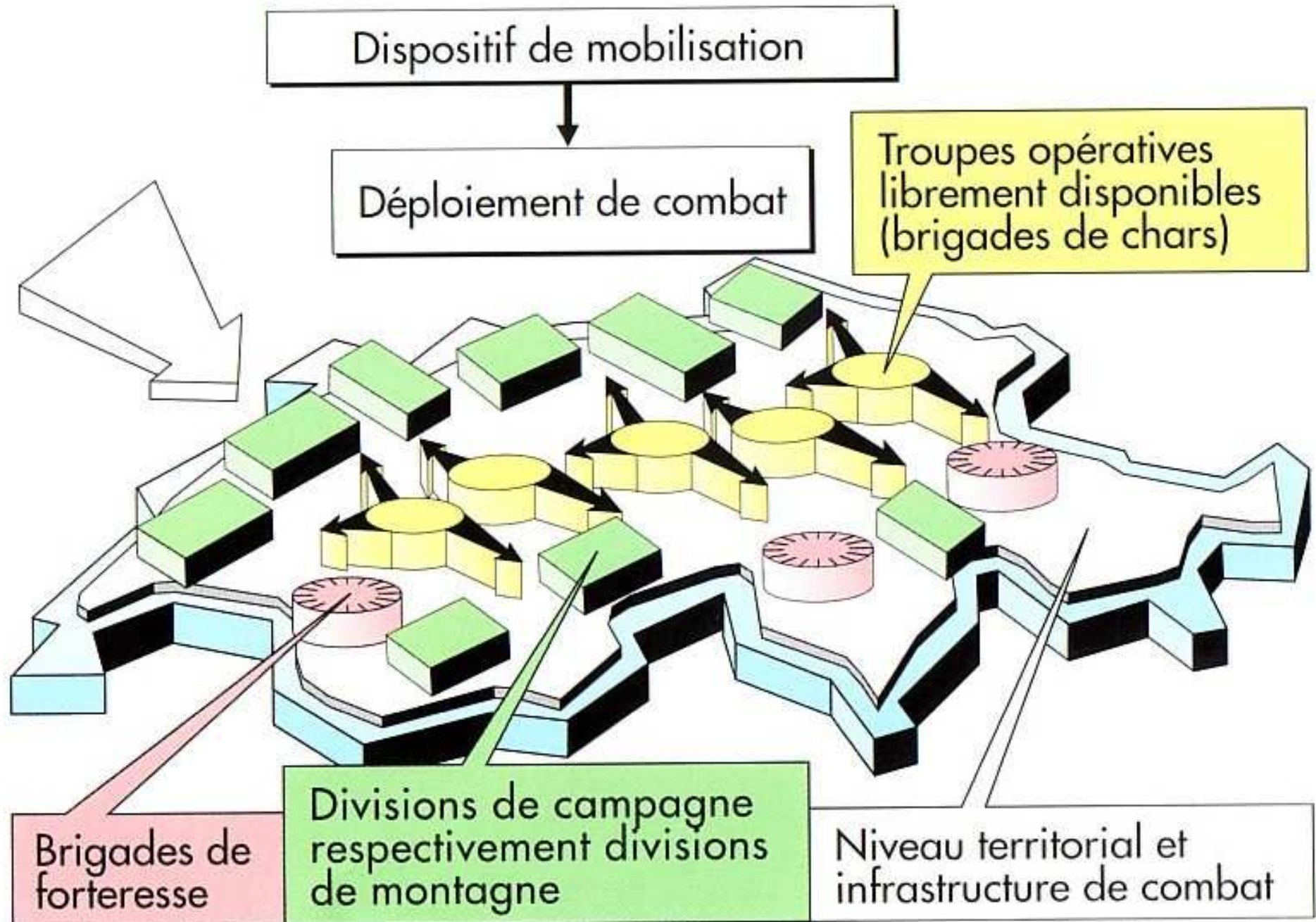
Dans les zones où se développent des opérations militaires et sur décision du Gouvernement, le commandement militaire désigné à cet effet devient responsable de l'ordre public et exerce la coordination des mesures de défense civile avec les opérations militaires.

En cas de menace portant sur une ou plusieurs installations prioritaires de défense, le commandement militaire désigné à cet effet peut être chargé, par décret en conseil des ministres, de la responsabilité de l'ordre public et de la coordination des mesures de défense civile avec les mesures militaires de défense à l'intérieur du ou des secteurs de sécurité délimités autour de ces installations par le Président de la République en conseil de défense.

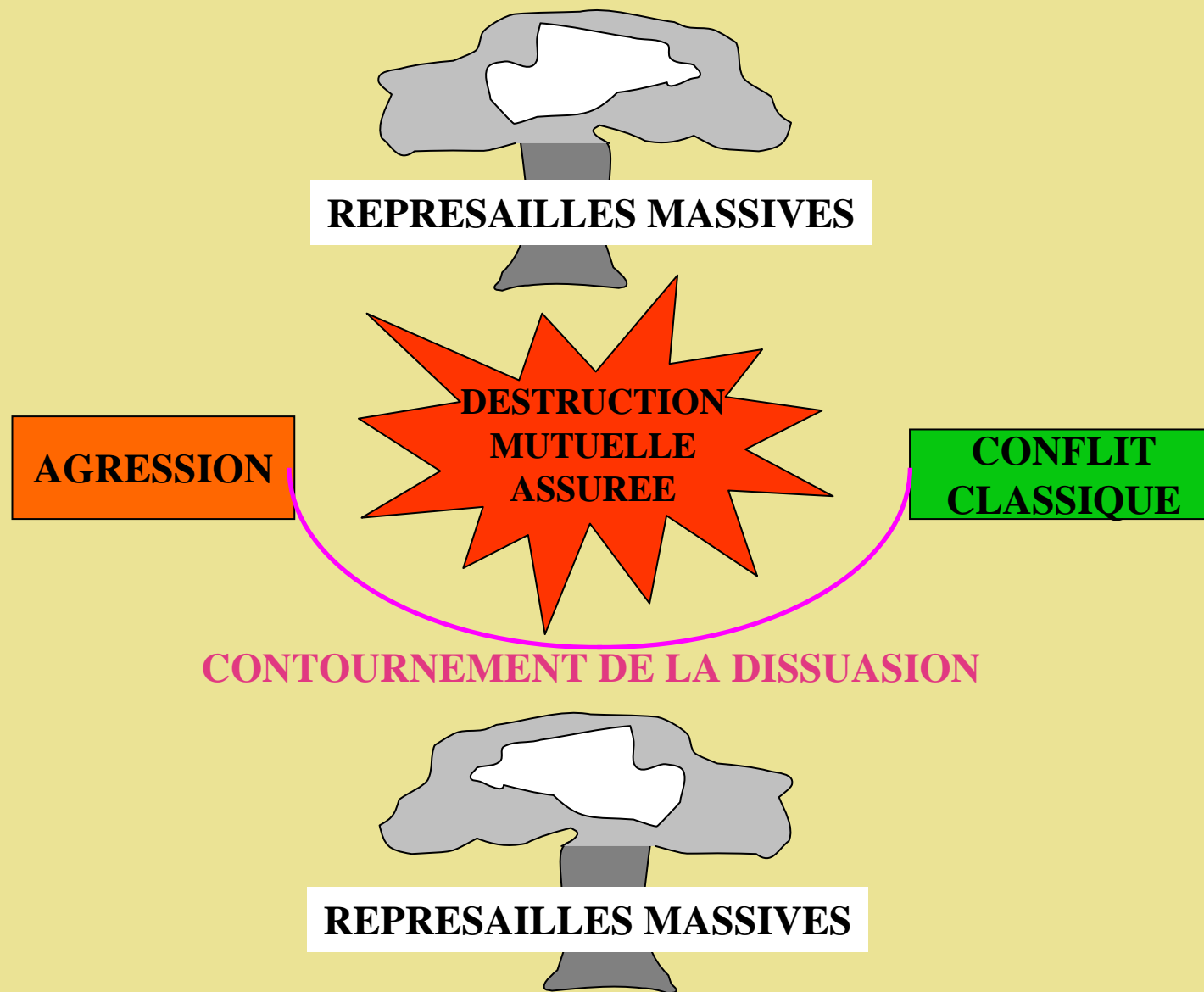
L'ARMÉE SUISSE DU LA DÉFENSE D'UN PETIT ÉTAT NEUTRE



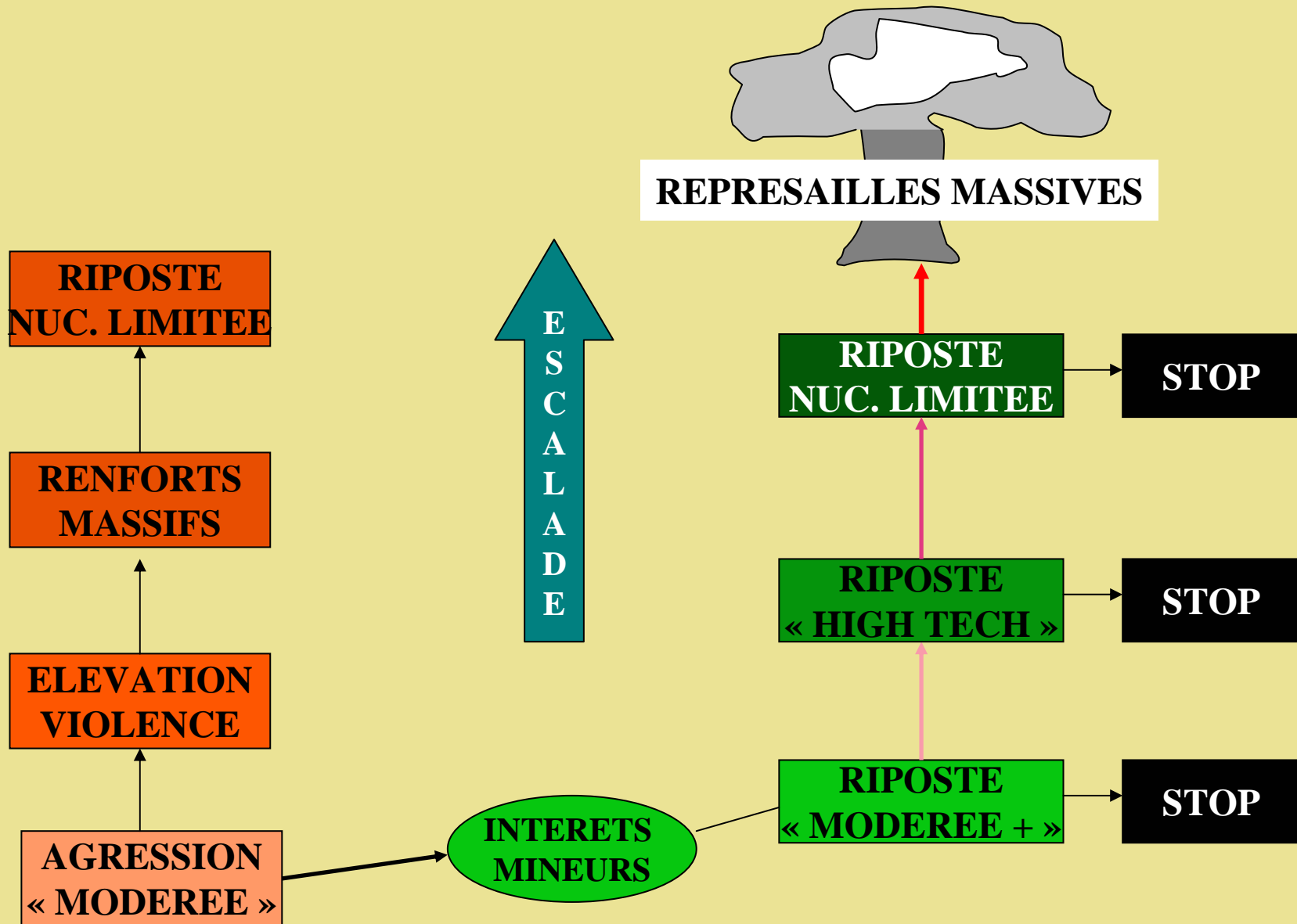
Flexibilité de l'engagement pour pouvoir créer, selon la menace, des efforts principaux



FIN DE LA DISSUASION PAR LES REPRESAILLES MASSIVES



DISSUASION NUCLEAIRE PAR LA « RIPOSTE GRADUEE »



CONCLUSION

Certes la défense du territoire signifie aussi la défense de la population qui y réside, mais dans une vision inter-temporelle plus qu'instantanée. En effet, selon le concept choisi, on peut accepter le risque de sacrifice aujourd'hui pour garantir la liberté demain.